

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N°73-49 du 30 Janvier 1973

chargeant le Ministre des Travaux
Publics, Mines et Energie de l'in-
térin du Ministre des Affaires E-
trangères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation
du Gouvernement,

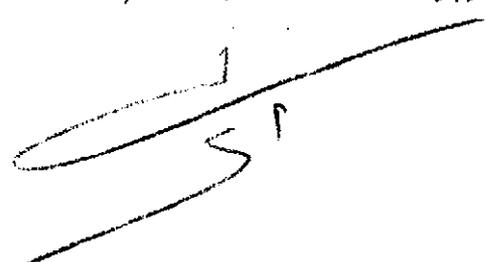
DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 26 janvier 1973, le Capitaine André
ATCHADE, Ministre des Travaux Publics, Mines et Energie, est char-
gé de l'intérin du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'ab-
sence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 30 Janvier 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 - CS 6
Ministères 11 - SGG 4 -
IAA-DCCT-CNI-Gde Chanc. 4
IGF 1 - DEP-DGAJL-Dtion St.6
JORD 1.